



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-015

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2018

Sommaire

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2018-01-09-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 9 janvier 2018 portant agrément à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de la commune d'Echassières (1 page)

Page 3

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

03-2018-01-09-002

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 9 janvier 2018
portant agrément à l'Association Communale de Chasse
Agréée (ACCA) de la commune d'Echassières

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 77/2018 du 09 janvier 2018 portant agrément à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de la commune de ECHASSIERES

Article 1^{er} : l'association communale de chasse d'ECHASSIERES est agréée.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché dans la commune d'ECHASSIERES aux emplacements utilisés habituellement par l'administration par les soins du maire. Il sera publié en recueil des actes administratifs.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Chef du service départemental de l'O.N.C.F.S, le Maire de la commune concernée, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Yzeure, le 09/01/2018
P/ la Préfète et par délégation
Le Chef du service Environnement

Signé

Francis PRUVOT